



Conditions Générales de Ventés

Version du 25.06.2025

Article 1 - PIÈCES D'IDENTITÉ

Chaque participant est tenu de veiller au respect des formalités douanières et administratives requises (carte d'identité, passeport, visa, autorisation d'entrée, etc. en cours de validité). Toute négligence à ce sujet, ainsi que les frais, retards ou conséquences en résultant, relèvent de la seule responsabilité du participant. Il est fortement recommandé de conserver ces documents sur soi pendant toute la durée du voyage. Le dépôt de demande de visa doit être effectué directement auprès de l'ambassade ou du consulat compétent en fonction du lieu de résidence du participant. À titre préventif (en cas de perte ou de vol), il est conseillé d'emporter des copies de vos pièces d'identité ainsi que les copies des déclarations de vol.

Article 2 - ANNULATION PAR LE VOYAGEUR

Les annulations doivent être notifiées par mail exclusivement sur l'adresse : info@helvecie.ch

Montant des frais - Sorties en journée :

- + de 8 jours ouvrables avant le départ : remboursement total déduction faite d'un montant de 20 CHF pour les frais de dossier
- - de 8 jours ouvrables avant le départ : aucun remboursement ne sera effectué.

Article 3 - CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ANNULATIONS - FÊTE DU LAC 2025

La Ville d'Annecy se réserve le droit de modifier l'heure, l'ordre et la durée du spectacle.

En cas d'annulation du spectacle :

- Avant le départ du car : remboursement total de la prestation
- Entre le départ du car et le début du spectacle : remboursement de 70% de la prestation
- En cas d'interruption définitive du spectacle (sans reprise) :

Si l'interruption intervient pendant les 55 premières minutes du spectacle, le remboursement sera effectué à hauteur de 40 % de la prestation. Aucun remboursement ne sera effectué si l'interruption a lieu à partir de la 56e minute du spectacle.

Article 4 - ANNULATION DU FAIT D'HELVECIE SA

Dispositions particulières concernant certains types de prestations qui requièrent un nombre de participants minimum. HelvéCie SA se réserve le droit d'annuler totalement une prestation si le nombre de participants n'est pas atteint. Dans ce cas HelvéCie SA reverse la totalité des sommes versées par le client. Cette annulation ne pourra avoir lieu moins de 7 jours avant le début de la prestation.

Article 5 - BAGAGES

Chaque participant doit étiqueter ses bagages avec son nom, prénom et adresse. En cas de perte, de vol ou de dommage des bagages, HelvéCie SA ne pourra pas être tenu responsable. Il revient à chaque voyageur de surveiller et protéger ses effets personnels.

Article 6 - TRANSPORT D'ENFANTS

Conformément à la loi, les enfants de moins de 4 ans doivent voyager avec un siège auto homologué (norme ECE n°44). Il est de la responsabilité des parents ou accompagnants de fournir et d'installer ce siège dans le véhicule. Sans cela, l'enfant ne pourra pas embarquer pour des raisons de sécurité.

Article 7 - RAPPEL DE LA LEGISLATION

Nos prestations de transport respectent strictement les réglementations en vigueur, notamment les normes OTR1 et LCR .

- Temps de conduite : maximum 9 heures par jour pour un conducteur.
- Temps de pause : une pause de 45 minutes est obligatoire toutes les 4h30 de conduite, soit en une seule fois, soit fractionnée en 15 min + 30 min.
- Amplitude journalière : limitée à 13 heures, calculées depuis l'heure de départ du dépôt jusqu'au retour au dépôt.

Le conducteur est tenu de respecter ses temps de pause et de repos, conformément à la réglementation, pour sa sécurité et celle des passagers. Les passagers ne peuvent exiger du conducteur une quelconque modification des règles de conduite.

Article 8 - SOUS-TRAITANCE

En fonction de la saison et de la disponibilité de nos véhicules, nous nous réservons le droit de confier certaines prestations à l'un de nos partenaires de confiance. Ces sous-traitants sont soigneusement sélectionnés afin de garantir un niveau de qualité et de sécurité équivalent à celui de notre propre compagnie.

Article 9 - TVA

8,1 % incluses sur le territoire suisse. Ce taux sera adapté en cas de changement de la législation afférente à la date du transport.

Article 10 - PROTECTION DES DONNEES – DROIT A L'IMAGE

Nous pouvons transmettre certaines de vos données personnelles à des prestataires tiers uniquement si cela est nécessaire à l'exécution de nos services (par exemple : compagnies de transport, hébergeurs, assurances). Ces partenaires sont soumis aux mêmes obligations de confidentialité et de protection des données que nous. En réservant un voyage auprès de notre entreprise, vous acceptez également de recevoir nos communications futures (offres, catalogues, infos utiles). Si vous ne souhaitez plus les recevoir, vous pouvez vous désinscrire à tout moment en nous contactant.

Nous pouvons également être amenés à réaliser des photos, vidéos lors de nos sorties à des fins commerciales et marketing (brochures, réseaux sociaux etc..) Vous pouvez vous y opposer à tous moments en nous contactant.

Article 11 - DROIT APPLICABLE ET FOR

Les relations entre HelvéCie SA et le client sont exclusivement soumises au droit suisse . En cas de litige, le for juridique est établi à Genève. Toutefois, HelvéCie SA se réserve le droit d'engager une procédure judiciaire au domicile du client ou à Genève, selon ce qui est jugé le plus approprié.